



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes tenue à l'Hôtel de ville de Deux-Montagnes, situé au 803 chemin d'Oka, Deux-Montagnes, Québec, J7R 1L8, le **3 juillet 2026** à compter de **11h30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Benoit Proulx, maire de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Monsieur Denis Martin, maire de la ville de Deux-Montagnes
Monsieur François Robillard, maire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Madame Sonia Fontaine, mairesse de la municipalité de Pointe-Calumet
Formant le quorum du conseil sous la présidence de monsieur Denis Martin.

Sont présents :

Monsieur Patrick Denis, directeur de police
Madame Brigitte Barabé, directrice adjointe et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour du 3 juillet 2026

2. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

2.1 Autorisation des comptes à payer au 3 juillet 2026 et approbation des paiements effectués en vertu du règlement 2015-04-M01

3. AVIS DE MOTION

3.1 n/a

4. DÉPOT DE DOCUMENTS

4.1 Rapport annuel 2025

4.2 Plan stratégique 2026-2030

5. RÈGLEMENTS

N/A

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

7.1 Levée de la séance du 3 juillet 2026

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le quorum est constaté.

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : François Robillard



2026-07-61

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. AUTORISATION DES COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les comptes à payer au 3 juillet 2026 totalisent un montant de 58 384,01 \$;

ATTENDU QUE les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 226 887,71 \$ pour la période du 16 juin 2026 au 3 juillet 2026;

ATTENDU QUE les remboursements des comptes de dépenses aux policiers effectués en vertu du règlement 2015-04-M01 totalisent un montant de 3 478,86\$ pour la période du 16 juin 2026 au 3 juillet 2026;

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie de la liste des comptes à payer, des paiements électroniques et des remboursements des comptes de dépenses aux policiers ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par : Benoit Proulx

et **APPUYÉ** par : Francois Robillard

2026-07-62

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer présentés sur la liste établie au 16 juin 2026 au montant de 58 384,01\$;

D'APPROUVER les paiements électroniques effectués sans résolution en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 226 887,71 \$;

D'APPROUVER les remboursements des comptes de dépenses aux policiers en vertu du règlement 2015-04-M01 pour la période du 18 mars au 21 avril 2026 au montant de 3478,86\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Brigitte Barabé, directrice adjointe de la Régie et secrétaire-trésorière



3. **AVIS DE MOTION**

n/a

4. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

4.1 Rapport annuel 2025

4.2 Plan stratégique 2026-2030

5. **RÈGLEMENTS**

n/a

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

7. **LEVÉE DE SÉANCE**

Il est **PROPOSÉ** par : Sonia Fontaine

et **APPUYÉ** par : Benoit Proulx

2026-07-63

QU'à 11h30, la séance soit levée.

Monsieur Denis Martin
Président

Madame Brigitte Barabé, directrice
adjointe de la Régie et secrétaire-
trésorière